

Marché du Vieil Orly : Place du marché

Le mercredi et samedi entre 8 heures et 13h30.

Vos commerçants du marché du Centre Ancien vous accueillent dans le Vieil Orly avec des produits frais et de qualité.

Marché des Terrasses : Rue des Hautes Bornes

Le jeudi et dimanche entre 8 heures et 13h30.

Vos commerçants du marché des Terrasses vous accueillent avec des produits frais et de qualité (fruits et légumes, maraicher, charcuterie, épices) mais également avec des produits manufacturés (vêtements, linges, jouets, équipements de la maison...)

Ville d'Orly

Les animations sur les marchés

Chaque année, avec la participation de vos commerçants des marchés, plusieurs animations rythment la vie des marchés de la ville (Fête des mères, Beaujolais, Fêtes de fin d'année...)

Les droits et redevances applicables à l'exploitation des marchés (au 01/01/2013)

Les tarifs abonnés	
Prix du mètre linéaire de la place couverte	1,35 €
Prix du mètre linéaire de la place découverte	1,13 €
Redevance déchets pour les places inférieures ou égales à 10 m (mêtres)	0,16 € / mètre linéaire
Redevance déchets pour les places inférieures ou égales à 20 m. (Mêtres)	0,27 € / mètre linéaire
Redevance déchets pour les places supérieures à 20 m (Mêtres)	0,43 € / mètre linéaire
Droits de déchargement	0,70 €
Redevance animation	0,22€
Location matériel	
Table à l'unité	0,54 €
Tréteau à l'unité	0,16 €
Les tarifs des volants	
Prix du mètre linéaire de la place découverte	1,24 €
Redevance déchets	0,25 € / mètre linéaire
Redevance animation	0,13 € / mètre linéaire
Droits de déchargement véhicule jusqu'à 2,5 tonnes en charge	0,70 €

Pour toute demande d'emplacement, veuillez adresser un courrier en indiquant votre activité à :

Madame la Maire d'Orly. 7 avenue Adrien Raynal. 94310 Orly.

Plus de renseignements au service économique (01.48.90.20.02.).

Faire une demande d'emplacement

Pour une demande d'emplacement, veuillez adresser un courrier à Madame la Maire d'Orly -(Service Développement économique7 avenue Adrien Raynal, 94310 Orly) en indiquant votre activité et le métrage souhaité.

Pièces à fournir :

- un extrait Kbis de moins de 3 mois
- une attestation d'assurance
- une photocopie de la carte de commerçant non sédentaire

Plus de renseignements au service Développement économique (01.48.90.20.04).

NB : Pour les emplacements à la séance (volants) vous pouvez vous présenter le matin même auprès du placier du marché, munis de vos justificatifs professionnels.